



A Toulouse, le 10 Janvier 2012

Meilleurs Voeux pour 2012

ELECTION C.E / DP - 2012 C'est Parti...

La loi du 20 août 2008 portant sur la rénovation de la démocratie sociale impose que la Représentativité Syndicale soit définie lors des élections du Comité d'Entreprise.

3 règles fondamentales à retenir concernant la représentativité :

10% des suffrages « le syndicat est représentatif ».

Ce pourcentage lui permet de participer aux négociations en ayant un ou plusieurs délégués syndicaux.

30% des suffrages « le syndicat peut signer un accord d'entreprise ».

Cela lui permet de participer aux négociations en ayant un ou plusieurs délégués syndicaux et de signer des accords entreprise concernant les collèges où il a obtenu ce pourcentage minimum de 30%.

50% des suffrages « le syndicat peut s'opposer à un accord collectif ».

Cela lui permet d'être le garant que tous les accords proposés ou signés soient voulus et souhaités par la majorité des salariés.

A Latecoere, les élections des délégués du personnel et des représentants au Comité d'Entreprise auront lieu en Avril 2012.

Pour la première fois chez Latécoère chaque syndicat **présentera** des listes **séparées** aux élections du Comité d'Entreprise.

FO n'étant pas un syndicat catégoriel, nous présenterons donc à vos suffrages des listes complètes sur les trois collèges. Notre **représentativité** au sein de Latécoère sera calculée sur l'ensemble des voix, tous collèges confondus.

Pour FO, il est essentiel de

- ne pas créer d'inégalité entre les personnels des différents collèges
- ne pas signer d'accord plus défavorable que la convention collective

C'est pourquoi, **FO** souhaite rester le garant de votre protection.

Pour cela, la seule arme légale dont nous disposons ce sont vos suffrages, Il nous faut obtenir un minimum de 50% des suffrages afin de garantir l'ensemble de nos accords actuels et futurs.

VOTEZ FO,

FAITES VOTER FO

... ENSEMBLES, **PROTEGEONS NOTRE AVENIR.**

Pourquoi nous faire confiance et voter FO?

Pour la première fois chez Latécoère, chaque syndicat devra **prouver** sa **représentativité** au travers **des élections** du Comité d'Entreprise, d'où l'impossibilité **de constituer** des listes d'entente syndicale.

Il ne faudrait pas que la campagne devienne **purement électoraliste** et prenne une tournure démagogique avec **des promesses irréalistes**, telle que des prestations gratuites ou illimitées offertes par votre futur CE!

Les salariés ont surtout besoin d'un syndicat réaliste, respecté et d'un parler vrai.

FO incarne ce syndicalisme à LATECOERE.

FO a démontré à de nombreuses reprises, qu'il a les moyens de faire bouger les lignes du dialogue social par la négociation et de conclure des accords, nous ne citerons que les derniers :

- Accompagnement de la fermeture du site de Cornebarrieu (Schéma directeur industriel 2010)
- Intéressement 2010
- Politique salariale 2011

Nous **agissons** également tous les jours pour **maintenir** une politique d'embauche à tous les niveaux, et **défendre** l'évolution de **nos salaires** et de nos **avantages sociaux**.

A chaque fois que cela est nécessaire FO sait prendre ses responsabilités, par exemple récemment en déclenchant la procédure de droit d'alerte ou en s'opposant au projet de cession de la D.E.S.

Notre organisation est soutenue par un grand nombre de salariés et respectée par nos dirigeants.

Notre ligne de conduite et nos prises de position sont définies dans l'intérêt des salariés, mais aussi dans celui de la société Latécoère.

Pour FO, défendre les salariés ce n'est pas seulement leur promettre des œuvres sociales alléchantes, c'est d'abord défendre les conditions de travail, les acquis sociaux, notre entreprise, notre industrie et surtout nos emplois.

Sans cesse **FO** lutte dans ce sens, contre l'externalisation et les délocalisations de nos charges de travail, avec un combat au pied à pied, secteur par secteur, pour maintenir nos emplois et nos compétences à LATECOERE.

C'est pourquoi, au mois d'Avril 2012, nous vous appelons à voter massivement FO aux élections de vos Représentants au Comité d'Entreprise et celles de vos Délégués du Personnel.

FO: AGIR ET ALLER DE L'AVANT!